



# Rapport d'activités Animation - Communication

Année 2019



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



## SOMMAIRE

<b>I. CONTEXTE ET PRESENTATION</b> .....	3
a. Présentation générale .....	3
b. Contexte .....	4
c. Masses d'eau concernées par le SAGE du Haut-Allier .....	4
<b>II. L'ORGANISATION AUTOUR DU SAGE</b> .....	5
a. La Commission Locale de l'Eau (CLE) .....	5
b. Le bureau de la Commission Locale de l'Eau .....	5
c. Les commissions inter-SAGE .....	5
d. La structure porteuse .....	7
<b>III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE</b> .....	8
a. Historique : .....	8
b. L'année 2019 .....	8
<b>IV. BUDGET</b> .....	14
<b>V. PERSPECTIVES POUR 2020</b> .....	15

# I. CONTEXTE ET PRESENTATION

## a. Présentation générale

### LE TERRITOIRE DU SAGE DU HAUT- ALLIER

Quelques chiffres,  
concernant le territoire  
du Haut-Allier :

SUPERFICIE  
DU BASSIN  
VERSANT  
ENVIRON  
2 680 KM<sup>2</sup>

L'occupation  
de sols est partagée  
entre **les terres  
agricoles (40%)** et la  
**forêt (59%)**. L'espace  
urbain qui représente  
moins de 1% est éclaté  
sur le territoire.

Population  
totale estimée  
à **39 000 habitants**,  
dont les trois bassins  
de vie principaux se  
situent autour de  
**Langeac, Langogne  
et Saugues.**

**2 RÉGIONS,  
5 DÉPARTEMENTS  
ET 160 COMMUNES**

43 masses d'eau  
superficielles,  
2 masses d'eau  
plan d'eau et  
4 masses d'eau  
souterraines



## b. Contexte

Dès le début des années 2000, un contrat de rivière est engagé pour restaurer et entretenir l'état des cours d'eau sur une partie du territoire du Haut-Allier. Ce programme a permis des investissements en matière d'assainissement domestique ou d'aménagement de dispositifs de franchissement sur certains ouvrages, mais a également mis en évidence d'autres problématiques susceptibles d'impacter les milieux aquatiques.

En parallèle, un constat alarmant avait été fait concernant le déclin des populations de saumons, dont les zones de frayères se situent principalement sur l'amont du bassin de l'Allier.

Un programme national permettant de recoloniser l'ensemble du bassin Allier, en saumon de souche Allier, et de parvenir à une population autosuffisante et pérenne est alors lancé.

Malgré un bilan positif de ces différentes actions, les acteurs locaux décident de se doter d'un outil de gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Haut-allier pour structurer la politique de l'eau à mener, et ainsi pérenniser les efforts entrepris.

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** semble ainsi l'outil adéquat, permettant de préserver les milieux aquatiques en prenant en compte les activités et les besoins économiques du territoire.

Le bassin hydrographique de l'Allier amont (des sources jusqu'à la confluence de l'Allier avec la Sènoire à Vieille Brioude) est donc retenu pour constituer le périmètre du SAGE du Haut-Allier (arrêté inter-préfectoral de périmètre du 3 mai 2006). Situé à l'extrémité amont du bassin Loire Bretagne, ce territoire possède une responsabilité stratégique pour la préservation des ressources en eau du bassin de la Loire.



## c. Masses d'eau concernées par le SAGE du Haut-Allier

Afin d'évaluer l'état des eaux, un référentiel cartographique a été établi. Les bassins versants ont été découpés en unité d'évaluation : les masses d'eau. Ce sont des unités hydrographiques ou souterraines cohérentes, présentant des caractéristiques communes et pour lesquelles on peut définir un même objectif.

Le territoire du SAGE du Haut-Allier comptabilise **43 masses d'eau « cours d'eau »** dont :

- 29 en bon ou très bon état,
- 13 masses d'eau en état moyen,
- 1 masse d'eau en mauvais état.

#### **2 masses d'eau « plans d'eau »**

- 1 masse d'eau en état bon : la retenue de Naussac
- 1 masse d'eau en état moyen : la retenue de Poutès

#### **4 masses d'eau souterraines**

- 4 masses d'eau en bon état : Mont du Devès, Massif du Cantal bassin versant de la Loire, Margeride Bassin Versant de l'Allier, Calcaires des grands causses bassin versant du Lot.

## **II L'ORGANISATION AUTOUR DU SAGE**

### **a. La Commission Locale de l'Eau (CLE)**

La CLE est l'instance de concertation chargée de l'élaboration du SAGE. Commission administrative sans personnalité juridique propre, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, de mise en œuvre et de révision du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes.

La composition de la CLE du SAGE du Haut-Allier a été fixée par arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 2007, puis modifiée par les arrêtés du 14 novembre 2008, du 1<sup>er</sup> juin 2011 et du 20 janvier 2012. Conformément à la loi et après 6 années de travail, la CLE a entièrement été renouvelée une première fois par l'arrêté préfectoral du 22 février 2013. Les élections municipales de mars 2014, cantonales de mars 2015, ainsi que la fusion des régions et la réorganisation des EPCI ont généré la prise d'arrêtés modificatifs en date du 6 octobre 2014, du 9 octobre 2015, du 25 avril 2016, et du 18 janvier 2018. L'année 2019 a été marquée par le renouvellement de la composition de la CLE par arrêté préfectoral du 29 août 2019.

La CLE est composée de **44 membres représentatifs du territoire du Haut-Allier**, répartis en trois collèges :

- Le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (26 membres)
- Le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations de protection de l'environnement et/ou des consommateurs (fédérations départementales de pêche, UFC Que choisir, SOS Loire vivante, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambres d'Agriculture, prestataires de sports d'eau vive, EDF, syndicat des producteurs forestiers...) (13 membres)
- Le collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics (Préfets, DREAL, Agence de l'eau, OF Biodiversité, ONF...) (13 membres)

### **b. Le bureau de la Commission Locale de l'Eau**

Le bureau assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE. Il étudie les travaux nécessaires à la meilleure connaissance de la gestion de l'eau. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de négociations. Il est composé de 16 membres issus de la Commission Locale de l'Eau.

### **c. Les commissions inter-SAGE**

Deux commissions inter-SAGE ont été créées pour permettre à la CLE de suivre la réalisation d'études sur des plusieurs bassins versants. Elles assurent le pilotage et la cohérence des études avec une vision à l'échelle de l'axe Allier ou à l'échelle des territoires de haut de bassin versant. La CLE est également informée de l'avancement des études inter-SAGE.



Les deux commissions inter-SAGE sont les suivantes :

- Allier aval / Haut-Allier : pilotage de l'étude quantitative dite 'Hydrologie, Milieux, Usages et Climat' (HMUC) visant à analyser l'adéquation besoin-ressource sur l'axe Allier en tenant compte du changement climatique,
- Loire amont / Haut-Allier : suivi du travail d'amélioration des connaissances sur les eaux souterraines des monts du Devès (qualité, quantité et fonctionnement) afin d'avancer vers une gestion de cette ressource stratégique en eau potable du territoire.

#### **d. La structure porteuse**

En 2019, l'**Etablissement public Loire** a assuré le rôle de structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE. Il participe à la préservation et la restauration de la diversité biologique des vallées alluviales, des têtes de bassin et des sites à forts enjeux patrimoniaux ainsi qu'à la restauration des populations de poissons migrateurs.

Afin d'assurer la mise en œuvre et l'animation de la procédure, l'Etablissement public Loire met à disposition de la Commission locale de l'Eau, une animatrice à temps complet soit 1 Equivalent Temps Plein (ETP), en CDD, basée à Langeac (remplacée temporairement en 2019-2020).

Depuis le 16 octobre 2017, un animateur (1 ETP) en charge de la préfiguration du Contrat territorial du Haut-Allier a été recruté. Il a en charge l'élaboration du futur CT.

La cellule d'animation est encadrée par le chef de service PAGE et le directeur de la Direction du Développement et de la Gestion Territorialisée de l'Etablissement. Elle est également appuyée par le service SIG.

En tant que structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, l'Etablissement public Loire a en charge de réaliser les missions suivantes via l'appui d'une assistante basée à Orléans, d'un chargé de mission continuité écologique et d'une adjointe administrative et financière :

- La gestion administrative, technique et financière relative au SAGE du Haut-Allier,
- L'animation de la concertation autour du SAGE du Haut-Allier,
- La mise en œuvre du SAGE du Haut-Allier,
- Le suivi et la contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Allier,
- La communication et la sensibilisation autour du projet de SAGE du Haut-Allier.

### **III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE**

#### **a. Historique**

La phase d'élaboration du SAGE du Haut-Allier s'est déroulée de 2010 à 2016.

L'état des lieux et le diagnostic (de la ressource en eau/milieux aquatiques + socio-économique) ont mis en évidence les problèmes et les enjeux majeurs du territoire en ce qui concerne les ressources en eau et les écosystèmes qui y sont rattachés.

Le scénario tendanciel s'est intéressé au devenir des ressources en eau et milieux aquatiques à l'horizon 2021, en laissant évoluer la situation selon les législations et programmes existants. Cela a permis de confirmer l'opportunité de mettre en place un SAGE sur le Haut-Allier, puisque sans initiative de ce genre, les enjeux identifiés précédemment ne seraient pas satisfaits.

Les scénarios contrastés ont, quant à eux, permis d'explorer plusieurs futurs possibles pour l'avenir des ressources en eau et des milieux aquatiques (amélioration de connaissances, accompagnement de certains acteurs du territoire pour adapter leur pratique en faveur des milieux aquatiques...), selon les orientations choisies par la CLE.

La stratégie du SAGE s'est construite à partir des scénarios contrastés. Pour chaque enjeu, les membres de la CLE ont choisi le scénario qui leur paraissait le plus pertinent à mettre en œuvre. Des priorités d'actions ont ainsi été mises en avant.

Dernière étape validée par les membres de la CLE, la rédaction des documents du SAGE. Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau, le règlement, l'atlas cartographique ainsi que l'évaluation environnementale ont été rédigés durant l'année 2014 et approuvés.

Ainsi après plusieurs années de concertation et partage de points de vue parfois divergents, les acteurs locaux ont validé leur projet définitif en mai 2016. **L'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE du Haut-Allier a été signé le 27 décembre 2016.**

En 2019, le SAGE entrait dans sa troisième année de mise en œuvre.

#### **b. L'année 2019**

##### **Etudes :**

En 2019, troisième année de mise en œuvre, la CLE a axé son action sur le suivi ou la finalisation des études prioritaires inscrites dans le PAGD :

- Etude d'inventaire des zones humides de surface supérieure à 1 ha (lancée fin 2017) => **Disposition 431 du PAGD,**
- Etude gestion quantitative dite HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) sur l'ensemble de l'axe Allier => **Disposition 333 du PAGD,**
- Etude d'amélioration des connaissances sur la ressource souterrain FRGG100 (Monts du Devès) => **Dispositions 211 et 334 du PAGD.**

##### **Etat d'avancement de l'inventaire des zones humides supérieures à 1 ha**

Suite aux inventaires de terrain de 3 secteurs en 2018 (Langeadois, Margeride, Devès), les prospections ont été finalisées sur les 66 communes du plateau d'Ally et de la vallée de la Senouire.

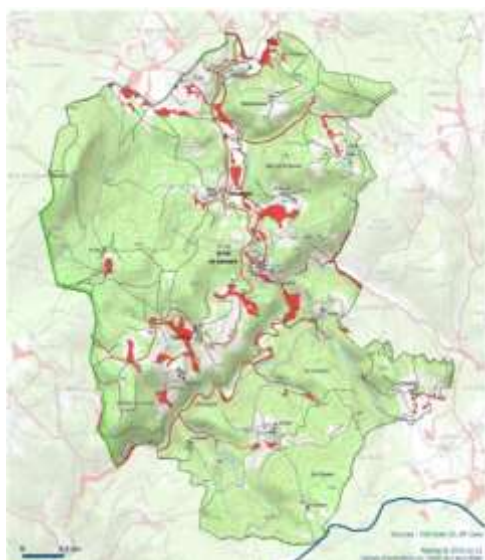


Deux demies journées de démonstration de terrain ont été organisées, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Haute-Loire, pour expliquer la méthodologie utilisée sur le terrain et présenter les critères permettant de déterminer si l'on est en présence de zones humides, à savoir l'analyse du sol et les espèces végétales.

Cinq ateliers de restitution des résultats cartographiques ont été organisés. La cellule d'animation du SAGE a indiqué la procédure de mise à disposition des cartes communales. L'animation des ateliers par les bureaux d'études Acer campestre et Contrechamps ont permis de solliciter les participants vis-à-vis de leurs besoins et attentes face aux milieux humides. Par la suite, des retours sur le terrain consécutivement aux observations des acteurs locaux ont pu être réalisés pour les trois secteurs inventoriés en 2018.



En Ardèche et en Lozère, la cartographie des zones humides identifiées par les Conservatoires d'Espaces Naturels a été partagée au cours d'un atelier.



Les 66 cartographies communales des zones humides ont été générées et adressées en mairie pour avis. Les premiers résultats de l'inventaire ont été présentés début 2019.

◀ Production de cartes communales (ici pour la commune de Saint-Pal-de-Senouire)

Etat d'avancement des études menées en inter-SAGE :

Les travaux engagés en 2018 en inter-SAGE ont été poursuivis :

- **Haut-Allier / Loire amont**, Finalisation de l'étude de définition d'une méthodologie pour améliorer la connaissance dans une perspective de mise en place d'un schéma

de gestion de la nappe souterraine « Monts du Devès ». L'étude a été clôturée lors d'un rendu en commission inter-SAGE Loire amont et Haut-Allier en septembre 2019 ;

- **Haut-Allier / Allier aval** : sur la gestion quantitative, avec la rédaction du cahier des charges et le lancement de l'étude adéquation besoins-ressources sur l'ensemble du bassin de l'Allier dite HMUC - Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (2019-2023). Le lancement de l'étude a eu lieu lors d'une commission inter-sage le **19 mars 2019** à Sauxillanges.



#### En chiffres...

- 60 stations hydrométriques et 10 piézomètres installés
- 60 stations Estimhab installées et une campagne de mesures réalisée

◀ Installation d'une station hydrométrique

En résumé les actions suivantes ont été réalisées :

- Construction d'une feuille de route de la CLE pour partager la vision de la mise en œuvre du SAGE et la constitution du programme de travail de la CLE,
- Suivi des travaux de vidange du barrage de Poutès,
- Pilotage, finalisation et restitution de l'étude méthodologique sur les nappes du Devès,
  - Elaboration et proposition en groupe technique d'un cahier des charges pour mettre en œuvre les suivis identifiés dans l'étude méthodologique nappes du Devès,
  - Lancement de l'étude HMUC et suivi de la phase de recueil de données,
  - Appui, suivi et encadrement du bureau d'étude en charge de l'étude d'inventaire des zones humides.



◀ Travaux de suppression de la vanne du barrage de Poutès

#### Etat d'avancement de la préfiguration du Contrat Territorial Haut-Allier

En juin 2017, à échéance de contrats territoriaux engagés sur certains sous-bassins, la CLE a souhaité étendre cette dynamique opérationnelle à l'ensemble du bassin de l'Allier amont.

Dans le cadre de la préfiguration du contrat, des études portées par les partenaires techniques (Chambre d'agriculture, CEN, ONF...) sont venues enrichir le diagnostic de territoire pour définir

des secteurs d'intervention prioritaires. En réponse à un besoin de connaissance, un diagnostic de l'hydromorphologie de cours d'eau pré-ciblés a été réalisé par l'animateur du contrat.

Les études continueront à être réceptionnées début 2020 afin de finaliser la rédaction de l'état des lieux, construire la stratégie et définir les actions qui seront contractualisées. La démarche consiste à définir de manière concertée et pour une durée de 2 x 3 ans la nature des actions et des travaux à programmer. Ces actions doivent contribuer à une reconquête de la (très) bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin, en lien avec les exigences de la directive Cadre Européenne sur l'Eau et les objectifs du SAGE.

En résumé, les actions réalisées en 2019 dans le cadre de la préfiguration du CT sont :

- La finalisation du diagnostic hydromorphologique des cours d'eau du territoire (8 masses d'eau concernées pour 115 km de linéaire prospectés sur deux ans),
- Le suivi des études complémentaires au diagnostic hydromorphologique,
- L'avancement et la rédaction d'une partie de l'état des lieux,
- L'animation auprès des collectivités et partenaires techniques pour fédérer le territoire autour du projet de contrat,
- Le suivi et l'assistance technique pour l'élaboration d'actions pouvant être inscrites au futur contrat.

#### **Volet communication :**

En 2019, les actions de communication ont été les suivantes :

- Conception d'une newsletter numérique du SAGE,
- Ajout d'articles et mise à jour le contenu du site internet du SAGE ([www.sage-haut-allier.fr](http://www.sage-haut-allier.fr)),
- Création d'une page sur le site du SAGE du Haut-Allier dédié à l'étude HMUC,
- Elaboration et diffusion d'une plaquette d'information sur les inventaires des zones humides sur le département de la Haute-Loire,
- Réalisation de trois réunions publiques d'information sur la présence et la vulnérabilité de la masse d'eau du Devès avec projection et débat autour d'un film de sensibilisation (en inter-SAGE avec Loire amont),
- Production et diffusion d'un document d'information de l'état d'avancement de la préfiguration du Contrat territorial.



▲  
Projection suivie d'un débat à Cayres

## Volet animation :

### o **Les réunions :**

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du bureau de la CLE, l'animatrice/animateur doit **organiser et gérer l'animation de la CLE et de son bureau** avec pour principales missions :

- l'information des membres de la CLE sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques,
- la préparation technique et logistique des réunions de la CLE et/ou du bureau,
- l'animation des réunions de la CLE et/ou du bureau (gestion de conflits, gestion du temps de travail, veille à ce que l'ensemble des participants puisse s'exprimer...),
- le secrétariat de la CLE et du bureau : enregistrement/rédaction courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des délibérations,
- l'organisation de l'information : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques, point sur le calendrier d'avancement,
- la présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours, en partenariat avec les bureaux d'études ou les services de l'état,
- la préparation des avis consultatifs formulés par les membres de la CLE et/ou du bureau sur des dossiers soumis à consultation,
- le suivi administratif et financier de la procédure,
- la réalisation du bilan d'activités annuel de la CLE.

L'année 2019 a été marquée par le renouvellement des membres de la CLE par arrêté préfectoral du 29 août 2019. Les réunions suivantes des instances du Haut-Allier ont été organisées :

- 20 juin : commission inter-SAGE Loire amont Haut-Allier,
- 29 août : arrêté préfectoral de composition de la CLE,
- 25 septembre : séance plénière de la CLE,
- 30 septembre : commission inter-SAGE Loire amont Haut-Allier,
- 13 novembre : bureau de la CLE.

*Voir détail en annexe 1.*

13 réunions techniques ont été organisées par la cellule d'animation du SAGE :

- 2 comités techniques relatifs à l'étude sur le Devès en inter-SAGE avec la Loire amont,
- 2 comités techniques « HMUC » en inter-SAGE avec l'Allier aval,
- 6 ateliers de concertation sur les zones humides,
- 2 demies-journées de démonstration des inventaires de terrain de l'étude zones humides,
- Une intervention scolaire.

L'animateur de la phase de préfiguration au contrat territorial, a quant à lui organisé 8 réunions :

- 19 janvier : comité technique agricole,
- 24 février : réunion des présidents des EPCI-FP,
- 1 mars : groupe de travail pour la validation de la méthodologie du diagnostic hydromorphologique,
- 19 mars : groupe de travail Zones Humides,
- 11 juin : comité technique agricole,
- 11 septembre : comité technique sur les études complémentaires,
- 23 octobre : comité technique agricole,
- 5 décembre : réunion d'information collective agricole.

o **Les avis de la CLE, du bureau et les avis techniques**

Cinq dossiers de demande ont été soumis à consultation :

- La cellule d'animation du SAGE a rendu 3 avis techniques dans l'attente de la nouvelle composition de CLE,
- La CLE a rendu 1 avis,
- Un dossier doit faire l'objet d'un avis de la CLE en début 2020.

Organisme	Objet	Avis rendu
<b>DDT du Cantal</b>	Avis relatif au dossier de déclaration du CD15 concernant les travaux de réfection du ponceau RD213 sur le Ceroux (commune de Rageade)	Avis technique favorable
<b>DDT de Lozère</b>	Avis sur le projet de microcentrale hydroélectrique sur l'Ance du Sud	Préconisations techniques
<b>DDT de Haute-Loire</b>	Avis sur le projet de demande de régularisation de puissance et modification des ouvrages de franchissement du Moulin de Barreyre	Avis favorable sous réserve
<b>DDT de Lozère</b>	Avis sur la demande d'autorisation temporaire de travaux et tests de pompage en nappe alluviale du Chapeauroux pour l'AEP de la commune d'Arzenc de Randon	Avis favorable
<b>Comité syndical du SYTEC</b>	Avis sur le SCoT Est Cantal	Avis à venir

La CLE a été informée pour 35 procédures de déclaration (18 en Haute-Loire, 17 en Lozère).

o **Autres actions et suivis**

Dans le cadre du SAGE, qui a vocation à être un outil d'harmonisation des actions engagées pour la gestion des hydrosystèmes sur le territoire, l'animatrice/animateur ou le Président de la CLE suivent et **contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin.**

L'animatrice/animateur a ainsi assisté à 18 réunions organisées par des instances partenaires (service de l'Etat, association, acteur socioprofessionnel, chambre consulaire ...) et 4 réunions organisées par l'animateur du Contrat territorial. *Voir liste en annexe 2*

L'animatrice a également participé au diagnostic réalisé dans le cadre de la préfiguration du contrat territorial du Haut-Allier, notamment en accompagnant l'animateur sur le terrain.

L'animateur de la phase de préfiguration au contrat territorial a participé à 14 réunions organisées par des instances partenaires. *Voir liste en annexe 3.*

## IV. BUDGET

Le budget du SAGE se décompose comme suit :

- **les dépenses d'animation**, comprenant les salaires de l'animatrice/animateur, du service administratif, des frais d'affranchissement et de reproduction, des fournitures administratives et des frais généraux de la structure,
- **les dépenses de communication**, comprenant l'hébergement du site internet, et la création d'une page dédiée à l'étude HMUC
- **les dépenses liées aux études** : l'étude zones humides, l'étude Devès et l'étude HMUC (évoqué à titre indicatif car l'étude HMUC est prévue au budget du SAGE Allier aval)

		Dépenses	
		Dépenses prévisionnelles 2019	Dépenses réelles 2019
<b>Animation</b>			
Cellule d'animation	Animatrice/animateur SAGE + Animateur préfiguration CT	109 280 €	97 247 €
	Encadrement + SIG		
Frais de fonctionnement		20 700 €	11 870 €
<b>Communication</b>			
Hébergement du site internet		Demande commune	349 €
Site internet HMUC		925 €	Attachement 2020
<b>Total Animation + communication</b>		130 905	109 466
<b>Etudes</b>		Montant prévisionnel global de l'étude	Avancement des dépenses depuis le lancement
Nappe souterraine du Devès (montant global sur les deux SAGE)		44 640 €	44 640 €
Inventaire Zones humides		168 480 €	116 436 €
HMUC (montant global, au budget du SAGE Allier aval)		806 196 €	196 274 €

Plan de financement définitif : Animation 2019

	<b>Animation</b>
	Montant
Agence de l'eau	88 654 €
Etablissement public Loire (contributions)	20 462 €
<b>TOTAL</b>	<b>109 117 €</b>

## **V. PERSPECTIVES POUR 2020**

La quatrième année de mise en œuvre du SAGE sera consacrée :

- à l'instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE,
- au suivi de l'étude HMUC Allier en partenariat avec le SAGE Allier aval,
- à la constitution d'un cahier des charges et au lancement de campagnes d'investigation sur 4 années consécutives pour avancer vers un schéma de gestion des eaux du Devès, en partenariat avec le SAGE Loire amont,
- à la validation et diffusion des résultats de la hiérarchisation des inventaires des zones humides,
- à l'identification de suivis de qualité des eaux pouvant être menés en complément du réseau de suivi existant,
- à l'accueil et à l'information des nouveaux membres de la CLE suite aux élections municipales,
- au dépôt du dossier de projet du Contrat Territorial du Haut-Allier,
- à la reconduction des actions de communication et de sensibilisation : réalisation d'une plaquette de communication relative à l'étude zone humide (2eme partie), information régulière au travers de lettre d'information et du site du SAGE.

## Annexe 1 : détail des réunions des instances décisionnelles

Type de réunion	Date	Ordre du jour
<b>Commission inter-SAGE Loire amont – Haut-Allier</b>	30 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de l'avancement de l'étude</li> <li>• Partage des principaux résultats</li> <li>• Echanges sur l'étude</li> </ul>
<b>CLE</b>	25 septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Election du Président de la CLE</li> <li>• Election du Vice-Président de la CLE</li> <li>• Désignation des membres du bureau</li> <li>• Election des membres de la Commission Inter-Sage Haut-Allier/Loire amont</li> <li>• Validation du compte-rendu de la CLE d'octobre 2018</li> <li>• Validation du rapport d'activités 2018</li> <li>• Point d'information sur les études en cours</li> <li>• Situation hydrologique durant l'été 2019</li> <li>• Présentation et validation de la feuille de route du SAGE</li> <li>• Présentation du questionnaire du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire sur le fonctionnement des CLE</li> <li>• Phase de préfiguration du contrat territorial du Haut-Allier</li> <li>• Etat d'avancement des travaux d'aménagement du barrage de Poutès</li> </ul>
<b>Bureau de la CLE</b>	13 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation sur le programme de mesures du bassin Loire Bretagne</li> <li>• Présentation du Domaine Public Fluvial sur l'Allier</li> <li>• Discussion et validation du programme d'actions 2020 avec budget</li> <li>• Avis sur la demande d'autorisation pour la réalisation de travaux et d'essais de pompage en nappe d'accompagnement du Chapeauroux</li> <li>• Point d'actualité sur les études en cours</li> <li>• Retours sur l'établissement de listes d'ouvrages prioritaires pour la restauration de la continuité écologique</li> <li>• Etat d'avancement de la préfiguration du Contrat territorial</li> </ul>
<b>Commission inter-SAGE Loire amont – Haut-Allier</b>	30 septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restitution de l'étude Monts du Devès avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : finalisation de la collecte des données,</li> <li>- Phase 2 : construction d'une méthodologie permettant de connaître le fonctionnement et la vulnérabilité des aquifères du Devès,</li> <li>- Phase 3 : analyse de la satisfaction des besoins globaux actuels (eau potable, industrie, agriculture (élevage et irrigation)...), en mettant si besoin en avant les secteurs présentant des déficits quantitatifs et en définissant les besoins futurs.</li> </ul> </li> </ul>



## Annexe 2 : Réunions auxquelles l'animatrice/animateur du SAGE a assisté

Date	Objet	Organisateur	Thématique
22-janv	Etat des lieux du SDAGE – Ardèche	DDT 07	Planification
08-févr	Réunion zones humides	CEN 48	Milieux
12-févr	Etat des lieux du SDAGE – Haute Loire	DDT 43	Planification
18-mars	Co-financement des actions Saumon	EPL	Espèces piscicoles
27-mars	Contrat territorial Haut bassin versant de la Loire	SICALA	Planification
12-avr	Comité des usagers	DDT 43	Planification
09-mai	Réunion des présidents de CLE	AELB	Gouvernance
23-mai	Programmation triennale du Domaine Public Fluvial de l'Allier	DDT 43	Planification
04-juil	CLIC de Naussac	Préfecture de Lozère	Soutien d'étiage
18-juil	Réunion zones humides de Margeride	CEN 48	Milieux
30-août	Visite de chantier - suppression des vannes de Poutès	AELB	Continuité écologique et sédimentaire
18-sept	Réunion technique sur le règlement d'eau de Poutès	DREAL	Continuité écologique et sédimentaire
26-sept	Label végétal local et Natura 2000	CBNMC	Milieux
18-oct	Groupe de travail franchissement de cours d'eau	PNR Livradois Forez	Qualité des milieux
29-oct	Priorisation des ouvrages de Haute-Loire	DDT 43	Continuité écologique et sédimentaire
04-déc	Réunion technique sur le règlement d'eau de Poutès	DREAL	Continuité écologique et sédimentaire
09-déc	Réunion technique projets quantitatifs (HMUC, CAPRICE, PTGE)	DDT 63	Gestion quantitative des ressources
10-déc	COFIL Natura 2000	SMAT	Milieux

## Annexe 3 : liste des réunions dans lesquelles l'animateur du CT était présent

Date	Objet	Organisateur	Thématique
08-févr	Réunion zones humides	CEN 48	Milieux
13-févr	Contrat Vert et Bleu Montagne d'Ardèche	SICALA	Planification
06-mars	Comité technique HMUC	SAGE	Gestion quantitative
11-mars	Atelier zones humides	SAGE	Milieux
09-avr	Comité de pilotage PDPG	FD 43	Espèces piscicoles
12-avr	COFIL Contrat Vert et Bleu Montagne d'Ardèche	SICALA	Planification
23-mai	Programmation triennale du Domaine Public Fluvial de l'Allier	DDT 43	Planification
04-juil	CLIC de Naussac	Préfecture de Lozère	Soutien d'étiage
11-sept	Priorisation des ouvrages pour la restauration de la continuité écologique	DDT 43	Continuité écologique et sédimentaire
25-sept	Session plénière de la Commission Locale de l'Eau du Haut-Allier	SAGE	Planification/gouvernance